
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2007/08/28

Pour renseignements : Mary Tucker

Responsable des Communications

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Un accident du travail fait un mort et trois blessés

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) mène actuellement une enquête sur un accident du travail, survenu sur la route transcanadienne, dans lequel un travailleur de 62 ans a perdu la vie.

Un travailleur routier au service du ministère des Transports a été tué aujourd'hui lorsqu'il a été frappé par un camion de Chebogue Fisheries Ltd. L'accident a eu lieu sur la voie en direction est de la route 2, près de la sortie 452. Trois autres travailleurs ont été blessés et sont traités à l'Hôpital de Moncton.

Les travailleurs montaient des panneaux et se préparaient en vue d'effectuer des travaux de réfection de l'asphalte lorsque le camion les a frappés. Deux agents de la CSSIAT se sont rendus sur les lieux dès que l'accident a été signalé. Une enquête déterminera s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Aucun ordre n'a été donné et aucune accusation n'a été portée jusqu'à maintenant.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.